

Le Service de l'Eglise puisqu'il nous traite autrement que ceux qui ne l'ont pas quitté et refuse de racheter -au prorata, bien sûr, des années de service effectif- nos cotisations-vieillesse de telle manière que, comme les membres du personnel de l'Eglise en service, nous ayons, pendant notre vieillesse, l'équivalent, en gros, du SMIC. Serait-ce au titre de la "pénitence" prévue par les documents romains de la réduction à l'état laïc?

Il nous semble à nous que cette attitude, indigne d'un Eglise si chatouilleuse sur la justice sociale et si soucieuse de se présenter comme "servante et pauvre", jetteurait, si elle était connue, le discrédit sur beaucoup de paroles épiscopales, et surtout, c'est bien plus grave, stériliserait partiellement le rayonnement surnaturel de votre ministère. Car, avons-nous besoin de vous l'apprendre? la justice ne se divise pas et qui n'est pas juste dans tous les cas ne l'est pas véritablement: si on est injuste en tel cas, ce qu'on fait de juste par ailleurs ne vous rend pas juste pour autant.

Nous sommes prêts à vous rencontrer, si vous le désirez, pour parler avec vous de cette affaire. Mais du moins, Monseigneur, ayez la bonté d'intervenir auprès de Monseigneur Vilnet pour que l'épiscopat français ne se montre pas, en l'occurrence, moins évangélique avec nous qu'il ne veut l'être avec d'autres. Il y va de la sécurité future de certains d'entre nous. IL y va, bien plus encore, de son honneur.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de notre profond respect.

J. Lherminier  
M. Payet

A. Jellouy

R. Mallet  
J. Bourgoin